



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JANVIER 2019**

Le **lundi 28 janvier 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Robin DAVID, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Martine LANGLOIS, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à Tony LACROIX

Absent(s) non excusé(s):

Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s):

Marie Elise CAREL

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

**REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES APPLICABLES
SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE - CM/19/010**

Il est précisé au Conseil Municipal que par délibération du Conseil Métropolitain du 08 octobre 2018, la Métropole Rouen Normandie a approuvé son règlement de collecte des déchets.

Ce document fixe les règles générales de fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés applicables sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et, de ce fait, sur le territoire de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés applicables sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE D'APPROUVER le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés applicables sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre l'arrêté en découlant en vertu de son pouvoir de police.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
29 janvier 2019

Patrick CALLAIS,

MAIRE

